

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 AVRIL 2023

Le mercredi 19 avril 2023 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 24 avril 2023 à 18h30 au Centre d'Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

### **A- ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

2- Information : présentation de l'étude du projet de la nouvelle crèche.

### **B- URBANISME**

3- Délibération : débat sur les orientations du futur PADD du PLUi-HM (présentation de la CU Caen la mer).

### **C- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/03/2023.

5- Délibération : élection d'une adjointe au Maire chargée de la communication.

6- Information : désignation de deux conseillers délégués.

7- Délibération : indemnités de la nouvelle adjointe au Maire et des nouveaux conseillers délégués.

8- Information : installation d'un nouveau membre élu du CCAS.

9- Délibération : dénomination de 3 nouvelles voies publiques et modification du nom du chemin des Moulineaux.

10- Délibération : demande d'agrément au titre de l'engagement de Service civique.

11- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature des conventions de mise à disposition descendante de personnel avec la CU Caen la mer.

12- Délibération : adhésion au groupement de commande marché d'achat de produit et de matériels d'entretien proposé par la CU Caen la mer.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 24 avril à 18h30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Étaient présents** : M. Michel BOURGUIGNON, M. Jacky BESNIER, Mme Laëtitia BLIN, Mme Aurore BRUAND, M. Ludovic BUON, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER, Mme Joelle SOREL et M. Gérard VARLET.

**Absents excusés** : Mme Coraline BARROIS, Mme Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie HERVIEU et Mme Marianne PICARD.

**Absents non excusés** : aucun.

**Pouvoirs** : M. Paul DOUESNEL à Mme Marie-José LUCAS, Mme Marie HERVIEU à Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marianne PICARD à Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU.

#### **1-) Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Gérard VARLET est désigné comme secrétaire de séance.

#### **2-) Information : présentation de l'étude du projet de la nouvelle crèche.**

Présentation faite par Mme Aurélie CADIEUX pour information au conseil municipal.

L'étude de projet de cette nouvelle crèche de 30 berceaux a permis de :

- mettre en évidence le besoin de places d'accueil supplémentaires sur le territoire de Rots, d'une part en raison du nombre d'assistantes maternelles en baisse, mais également en prévision de l'accroissement de la demande liée à la dynamique du territoire de Rots,
- définir les orientations du cahier des charges de la future construction grâce au travail avec la crèche Bout'chou, aux visites d'EAJE et aux rencontres avec les gestionnaires,
- de confirmer l'importance du travail en collaboration avec les acteurs institutionnels CAF PMI.

A ce jour, le cahier des charges de la construction a été transmis aux 3 architectes retenus, qui dessineront un avant-projet pour le 10 mai : le cabinet Kalus Roussel Architecte, le cabinet Dauchez et le cabinet Empreinte.

**3-) Délibération : débat sur les orientations du futur PADD du PLUi-HM (présentation de la CU Caen la mer).**

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités de la Communauté Urbaine Caen la mer sont de compétence intercommunale. De ce fait, le conseil municipal ne peut voter leur approbation.

**Le contexte du PLUi-HM :**

Par une délibération n° C-2019-05-23/05 en date du 23 mai 2019, le conseil communautaire de Caen la mer a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM). Par cette délibération, le conseil communautaire a également défini les objectifs poursuivis en termes d'aménagement, les modalités de collaboration avec les communes, ainsi que les modalités de concertation avec la population.

Un diagnostic du territoire et ses enjeux ont été réalisés entre 2020 et 2022. Ce diagnostic a été partagé dans les différentes instances créés dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM. Conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme il est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements notamment sportifs, et de services. Les principaux éléments de diagnostic ainsi que les enjeux sont consultables sur le site internet dédié au PLUi-HM.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLUi-HM comporte un projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD s'appuie sur le diagnostic et ses enjeux afin de définir les grandes ambitions du territoire à inscrire dans le PLUi-HM.

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme précise que ce PADD doit notamment définir :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

**La tenue du débat sur les orientations du PADD :**

Définissant les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme, le PADD doit être largement partagé avant d'établir les règles à inscrire dans le PLUi-HM. Ainsi conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLUi-HM. Le débat au sein des conseils municipaux est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Définissant les modalités de la collaboration avec les communes, la délibération du Conseil communautaire n° C-2019-05-23/05 en date du 23 mai 2019 a précisé que les conseils municipaux débattaient du PADD en amont du débat en conseil communautaire.

**L'association de tous les élus du territoire et des habitants à la construction du PADD :**

Toutes les communes du territoire ont été rencontrées depuis le début des travaux du PLUi-HM. Les élus ont ainsi pu échanger sur les différents projets des communes et exposer leurs attentes relatives au PLUi-HM. Les élus ont été conviés en novembre 2022 à une réunion de co-construction du PADD lors de quatre ateliers sur le territoire. Ces temps d'échanges ont permis d'amender et de faire évoluer les propositions. Le PADD a été présenté dans une version de travail à tous les élus du territoire lors d'un séminaire organisé le 3 février 2023. Deux conférences intercommunales des Maires se sont tenues afin de présenter dans un premier temps les enjeux d'un PADD puis dans un second temps le contenu de celui de Caen la mer détaillant le projet d'aménagement du territoire.

La concertation engagée avec la population dès le début des études a permis d'organiser différents temps forts pour associer les habitants à la démarche et aux réflexions. De nouvelles étapes sont à venir jusqu'à l'arrêt du PLUi-HM.

**Les orientations du projet de PADD :**

Le présent PADD s'organise autour de deux grandes parties. Une première relative aux lignes de force du territoire qui portent les ambitions prioritaires de Caen la mer et une seconde qui décline ces lignes de force au travers des différentes orientations thématiques mentionnées par le code de l'urbanisme (article L.151-5 du code de l'urbanisme).

Le projet de PADD prévoit à horizon 2040, un territoire de 290 000 habitants polarisé selon une armature urbaine cohérente basée sur les espaces de vie de Caen la mer. Cet objectif de 290 000 habitants représente un gain de 18 000 habitants entre 2020 et 2040. Cette ambition se traduit par la création d'environ 1650 logements par an sur le territoire dont près des deux tiers contribueront à maintenir la population actuelle. Le PLUi-HM permettra également la création d'environ 900 emplois par an pour maintenir la forte attractivité du territoire.

- Les 5 lignes de forces du projet se déclinent comme suit :
  - affirmer la place de Caen la mer comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde,
  - accélérer la transition environnementale solidaire du territoire,
  - renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière,
  - organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous,
  - faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire.

Ces lignes de forces permettent de répondre aux quatre grands objectifs de la délibération de prescription du 23 mai 2019.

- Les orientations thématiques sont détaillées dans le document en annexe. Elles se répartissent en 9 thématiques :
  - démographie et Habitat ;
  - emplois, activités économiques et agriculture ;
  - tourisme et loisirs ;
  - sobriété foncière ;
  - biodiversité et espaces naturels ;
  - aménagement et formes urbaines ;
  - commerces, équipements et services ;
  - mobilités ;
  - risques, santé, ressources et énergies ;

Enfin, concernant la consommation d'espace, le PLUi-HM. s'inscrit dans le cadre de la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers défini par la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021. Cette loi impose la réduction du rythme de consommation des terres de 50% dans les décennies à venir par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020 pour atteindre en 2050, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le diagnostic et les enjeux ainsi que le PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées lors de deux réunions spécifiques.

Ce PADD sera transcrit règlementairement au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP.), du règlement écrit et du zonage du PLUi-HM.

Dans le cadre du PLUi-HM. de Caen la mer valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PDM), au sens de l'article L.151-44 du Code de l'urbanisme, ces orientations d'aménagement et de programmation seront également traduites au sein des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) pour les thématiques « habitat » et « mobilité » conformément à l'article L.151-45 du Code de l'urbanisme.

**Questions et remarques concernant les 5 lignes de force du projet :****1-) Affirmer Caen la mer comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde**

Le projet de PADD présente plusieurs polarités dont une qui est articulée sur Bretteville l'Orgueilleuse et Rots. Parle-t-on des communes nouvelles ou des communes historiques ? De quelle manière la CU Caen la mer envisage-t-elle la collaboration entre ces deux communes historiques proches mais différentes ?

L'échelle de réflexion reste au niveau des communes historiques par rapport à leur forme urbaine et à leurs équipements déjà présents. La notion de polarité exprimée sur la carte amène plusieurs échelles de réflexion. Les différents pôles ne seront pas déconnectés les uns-des-autres. Il y aura plusieurs niveaux de connexion entre ces polarités :

- connexion polarité-centre,
- connexion polarités entre-elles.

Dans l'aspect pratique comment se traduit la notion de limiter les surfaces construites sachant qu'il existe déjà des pourcentages limites de surfaces urbanisables ?

C'est le cadre du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) qui s'applique dans ce cas. Les règles d'aménagement commercial sont également de plus en plus encadrées par la loi. Ce niveau de précision ne concerne pas le PADD. Cela sera précisé plus tard dans la partie réglementaire du PLUi-HM.

2-) Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire

Aucune remarque ni question au sujet de cette ligne de force.

3-) Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière

Aucune remarque ni question au sujet de cette ligne de force.

4-) Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous

Aujourd'hui, toutes les communes de la CU Caen la mer ne disposent pas des mêmes aides pour les travaux de construction ou de rénovation. Par exemple, il y a davantage d'aides sur le territoire de la Commune de Caen que sur celui de la Commune de Rots. Une harmonisation des aides concernant l'habitat et le logement est-elle envisagée ?

Il existe des dispositifs d'aides à plusieurs échelles. Des dispositifs d'aides nationales sont mis en œuvre à l'échelle intercommunale mais ciblent certains types d'opération pour être plus efficaces. Certaines aides sont à la discrétion de chaque commune. Il existe donc des différences selon les territoires.

Dans le futur PLUi-HM, un programme d'orientation pour l'habitat définira de nouvelles règles en matière de rénovation.

Sur le territoire de la Commune de Rots, la future ZAC de l'Orée d'Ardennes prévoit environ 200 logements. Cela implique-t-il que pour Rots, le quota de nouveaux logements est atteint pour les 20 prochaines années ? Comment sont limitées les divisions de parcelles, les densifications de cœur de bourg qui s'ajoutent aux futures constructions de la ZAC ? Faudra-t-il un moment trancher pour dire que le droit à construire dépasse les quotas ou faudra-il négocier du temps. Comment envisager cette limitation ?

Tous les projets qui ont déjà été livrés seront étudiés avant l'entrée en vigueur du PLUi-HM. Des ratios seront à établir entre les Communes. Un certain nombre de paramètres seront à prendre en compte comme la proportion de logements sociaux obligatoires, etc.

Faut-il s'attendre à une négociation entre les 6 pôles pour se répartir ces quotas ? Au sein de chaque pôle, une négociation infra-territoriale aura-t-elle lieu pour définir des clés de répartition ?

Très certainement. Le PLH (Programme Local de l'Habitat) de la CU Caen la mer s'inscrit déjà dans cette logique.

5-) Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

Aucune remarque ni question au sujet de cette ligne de force.

6-) Questions générales

La Commune de Rots est concernée par un corridor vert situé le long de la vallée de la Mue et un autre à l'ouest sur la Thue. Quelle est l'ambition de gestion derrière l'établissement de ces corridors en ce qui concerne l'interconnexion avec d'autres territoires ?

Le PADD présente une cartographie à l'échelle de la CU Caen la mer mais l'objectif est qu'il y ait une cohérence avec les territoires voisins de celui de la CU Caen la mer. D'ailleurs, le SCOT reprend ses trames vertes et bleues.

L'objet des PLU est d'anticiper l'impact de l'urbanisation dans les années à venir. Il est difficile de prévoir sur des périodes aussi longues. Est-ce qu'il sera possible que la CU Caen la mer assiste ses communes membres dans leur réflexion sur leurs urbanisations futures ?

Il s'agit d'un élément à prendre en compte en prévision du travail plus précis qui sera effectué après l'approbation du PADD La CU Caen la mer a les moyens d'accompagner ses communes membres.

La Loi « Climat et Résilience » contraint à densifier l'urbanisation et à réduire la consommation d'espaces agricoles. Ce paramètre doit être pris en compte dans l'élaboration plus précise et la rédaction du futur règlement du PLUi-HM mais en veillant à respecter le contexte environnemental de chaque commune. En effet, il est cohérent de densifier en ville mais sur des territoires comme ceux de Thue-et-Mue et Rots, les exigences ne sont pas les mêmes.

Le conseil municipal acte avoir eu suffisamment d'informations pour permettre un débat dont le contenu sera présenté en conseil communautaire de la CU Caen la mer.

**4-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/03/2023.**

Au point 10 « Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2023 », Monsieur Paul DOUESNEL demande que soit précisé qu'il s'abstient uniquement pour le vote de la subvention à l'APE Les Petits Roseaux car il est membre de l'association.

Approbation du Conseil municipal : unanimité.

**5-) Délibération : élection d'une adjointe au Maire chargée de la communication.**

Contexte : démission de Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, adjointe au Maire chargée de la comptabilité. Suite à cette démission, Monsieur le Maire reprendra ses délégations (contrôle des recettes et des dépenses, négociations des contrats). Il prévoit de la remplacer par une nouvelle adjointe au Maire en charge de la communication.

Un appel à candidatures a été effectué, pour lequel seule Mme Laëtitia BLIN s'est portée candidate.

**Résultats du vote :**

- Mme Laëtitia BLIN : 18 voix.
- Bulletin blanc : 3 voix.
- Bulletin nul : 0 voix.

Mme Laëtitia BLIN est élue adjointe au Maire.

**6-) Information : désignation de deux conseillers délégués.**

Monsieur le Maire informe que suite à l'apparition de nombreux nouveaux sujets, il est nécessaire d'attribuer de nouvelles délégations.

M. Alain DELHOMMEAU sera délégué à la valorisation du patrimoine, à l'organisation des cérémonies commémoratives du 80ème anniversaire du débarquement et à la signalétique des bâtiments communaux. M. Alain FAVRE sera délégué à la formation conseils numériques, biens vivres ensemble (relation de voisinage) et à la signalétique des entreprises dans le cadre du futur RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).

L'octroi d'une délégation à un conseiller municipal ne relevant pas des attributions du conseil municipal, aucune décision n'a été prise pour ce point.

**7-) Délibération : indemnité de la nouvelle adjointe au Maire et des nouveaux conseillers délégués.**

Contexte : suite à la démission de Mme Corinne BRUNETEAU-FALET et aux nouvelles délégations attribuées, proposition de séparer son ancienne indemnité (797.05 € brut) de la manière suivante dans le respect des articles L 2123-24-1 (III) et L 2123-24 (II) du CGCT :

- Adjointe au Maire en charge de la communication : 265.68 €
- Conseiller délégué « valorisation du patrimoine... » : 265.68 €
- Conseiller délégué « formation conseils numériques... » : 265.68 €

Approbation du Conseil municipal : unanimité.

Il est précisé qu'un conseiller délégué peut avoir la même indemnité qu'un adjoint au Maire, du moment que l'enveloppe globale fixée par la loi n'est pas dépassée.

**8-) Information : installation d'un nouveau membre élu du CCAS.**

Suite au départ de Mme Corinne BRUNETEAU-FALET de son siège de membre du CCAS « élu » et en application de l'article R123-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET étant un membre « élu » du CCAS, elle doit être remplacée par un autre conseiller municipal dans l'ordre de la liste à laquelle elle appartient.

Seule Mme Marianne PICARD est intéressée et disponible. La loi prévoit qu'elle soit automatiquement installée. Il n'y a donc pas besoin de délibération.

**9-) Délibération : dénomination de 3 nouvelles voies publiques et modification du nom du chemin des Moulineaux.****Propositions :**

- pour la ZAC de l'Orée d'Ardennes :
  - création de la rue ou de l'avenue du 46<sup>ème</sup> RMC,
  - création de la rue du 11 juin 1944.
- pour le lotissement du Clos d'Aline à Secqueville-en-Bessin : création de l'impasse du Clos d'Aline
- pour le Chemin des Moulineaux à Rots : modification en Chemin des Moulineaux Canada.

Il est précisé que le nom de « chemin des Moulineaux Canada » est proposé car il s'agit du nom apparaissant sur le cadastre.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité pour : création de la rue du 46<sup>ème</sup> RMC, de la rue du 11 juin 1944, de l'impasse du Clos d'Aline et modification du « chemin des Moulineaux » en « chemin des Moulineaux Canada ».

**10-) Délibération : demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique.**

Contexte : Pour permettre l'engagement d'un volontaire dans le cadre du dispositif service civique, il est nécessaire que le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour demander un agrément au Ministère de l'Éducation Nationale.

Il est rappelé que le service civique est un engagement volontaire pour une mission d'intérêt général où l'on recrute pour des aptitudes et non des compétences. Le volontaire sera placé sous le contrôle de son tuteur, en lien avec le Directeur Général des Services de la Commune. Ses missions seront les suivantes :

- animer le « Devoir de la Mémoire – Rots 44 », tout particulièrement à travers le Relais de la Mémoire,
- faire vivre les lieux de mémoire en organisant des visites, pour faire découvrir ces lieux à un jeune public,
- organiser des activités permettant de transmettre les valeurs de la République et développer des activités incitant les jeunes à l'engagement civique,
- proposition et mise en œuvre d'ateliers pour renforcer la connaissance de la Commune à tous les habitants,
- récolter la mémoire des anciens afin de constituer un recueil sur l'histoire de lieux de vie aujourd'hui disparus,
- animation pour ouvrir la Commune sur l'extérieur, concevoir et proposer des activités favorisant la connaissance, la diffusion des activités et propositions culturelles et patrimoniales en impliquant les acteurs des 3 villages de la Commune,
- favoriser les rencontres, la cohésion et les échanges intergénérationnels.

La durée de la mission sera de 6 mois (de janvier à juin 2024) pour 30 à 35 heures par semaine. L'État verse une indemnité de 489,55 € et la Commune verse 111,35 € par mois. Le volontaire bénéficiera d'une protection sociale et d'une carte d'étudiant. Il est possible que d'aider le volontaire pour le transport et les repas.

Il est précisé que les indemnités de transport et de repas versées au volontaire sont à soumettre à cotisations patronales et qu'il devra déclarer ces revenus aux impôts.

Il est demandé s'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire pour la signature d'un nouvel agrément ou bien pour la signature d'un avenant au précédent agrément. Il s'agit d'un nouvel agrément pour un volontaire sur les 3 prochaines années, mais il est également possible de faire une demande pour plusieurs volontaires. Monsieur le Maire souhaite que la demande soit faite pour 2 volontaires.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à demander un agrément de 3 ans au titre de l'engagement de Service civique.

Approbation du Conseil municipal : unanimité.

**11-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature des conventions de mise à disposition descendante de personnel avec la CU Caen la mer.**

Contexte : certains agents de la CU Caen la mer disposent d'un pourcentage de leur temps de travail communal pour aider la Commune lors de la préparation des manifestations de celle-ci. Le coût annuel de cette mise à disposition s'élève à 1 641,39 €.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition descendante de personnel avec la CU Caen la mer.

Il est demandé si le coût annuel de cette mise à disposition est payé deux fois à la CU Caen la mer : une première fois avec le montant de transfert des charges lié à la compétence espaces verts et une deuxième fois avec cette convention.

La Commune ne rémunère pas directement les agents de la CU Caen la mer par l'intermédiaire d'un bulletin de paie. Les missions concernées par cette convention ne concernent pas la compétence espaces verts. Elles sont exceptionnelles et ne génèrent pas d'heures supplémentaires.

Approbation du Conseil municipal : unanimité.

**12-) Délibération : adhésion au groupement de commande marché d'achat de produit et de matériels d'entretien proposé par la CU Caen la mer.**

Proposition : adhérer au groupement de commande marché d'achat de produit et de matériels d'entretien proposé par la CU Caen la mer représente la possibilité d'obtenir des tarifs plus intéressants grâce aux volumes de commandes plus importants.

Approbation du Conseil municipal : unanimité.

## **Questions diverses :**

### Bulletin d'informations

Le bulletin d'informations est en cours de distribution. Monsieur le Maire informe que la distribution devra être terminée avant le mercredi 26 avril 2023.

### Restaurant KFC

La société KFC a été reçue pour l'implantation d'un restaurant sur le terrain de Cora. Une ouverture du restaurant est envisagée pour mi 2024. La création d'une quarantaine d'emplois, dont des emplois étudiants sont prévus. Les plans d'implantation sont présentés.

### Edifidès

Une réunion publique est prévue le 2 mai 2023 à 17h30 par Edifidès pour présentation et début de commercialisation des 20 maisons macro-lots et 14 appartements. La commercialisation sera réservée pendant 2 semaines aux habitants de Rots.

M. Thomas PAULMIER souligne que l'idée de réserver la commercialisation aux habitants est bonne mais que l'horaire de la réunion publique n'est pas optimal pour attirer des jeunes actifs. Il s'interroge sur le profil-type des personnes pouvant être intéressées par les biens.

Monsieur le Maire répond que les biens (macros-lots et appartements) pourraient intéresser tout type de profil. Les macros-lots sont effectivement parfaitement adaptés pour les personnes âgées et/ou dont la mobilité est réduite.

### Biens sans maître du Hamel

Dans le cadre de l'appel à projet pour les parcelles « biens sans maître du Hamel », 6 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse. La création de jardins partagés a retenu toute l'attention des membres de la Commission d'appel d'offre.

### Cérémonies du 8 mai

Elles auront lieu, à 10h00 au cimetière militaire de Secqueville-en-Bessin, à 10h20 à l'église de Lasson, à 10h40 à la mairie de Rosel et à 11h00 à l'église de Rots. Un pot se tiendra à la Grange aux Dîmes à la suite des cérémonies.

### Culture, sport et vie associative

- Exposition de Caty Banneville : du samedi 8 avril au dimanche 30 avril 2023, à la Grange aux Dîmes.
- Stage d'escalade des « Monte en l'air », les lundi 24, mercredi 26 et vendredi 28 avril de 13h30 à 17h30, au gymnase de Rots.
- Journée de compétition de Badminton, le dimanche 30 avril 2023, de 7h45 à 19h45, au gymnase de Rots.
- Commémorations 8 mai.
- Exposition archéologie « sépultures du néolithique », samedi 13 et dimanche 14 mai 2023 de 14h00 à 18h00, à la Grange aux Dîmes en présence d'un archéologue.
- Pierres en lumières, le samedi 13 mai 2023 de 21h00 à 23h00, à la Grange aux Dîmes.
- Vernissage de l'exposition « Jules Verne », le samedi 20 mai à 11h30.
- Exposition « Jules Verne » du jeudi 18 au lundi 29 mai inclus. Visible les week-ends et jours fériés de 14h00 à 18h00.
- Réception de D-Day Academy à la Grange aux Dîmes de Rots, le mardi 30 mai 2023 avant démontage de « Jules Verne ».
- Fête des voisins à Secqueville en Bessin, vendredi 2 juin à partir de 19h00.
- Spectacle « Poulette » de Delphine Garzinska, au centre d'animations de Rots, le mercredi 7 juin 2023 à 10h00, salle des Bleuets, dans le cadre du festival « Ma Parole » de la Bibliothèque du Calvados.
- Kermesse des enfants, salle des fêtes à Secqueville en Bessin, le samedi 10 juin 2023.
- Fête de l'Association Cocktail Culture, le samedi 10 juin 2023, au centre d'animations de Rots.
- Commémorations Libération de Rots – 11 juin.
- Fête de la musique Rots mercredi 21 juin 2023.
- Fête de l'été organisée par le comité des fêtes de Lasson Rosel, le samedi 24 juin 2023 – Barbecue, spectacle (fanfare Barouf Orkestar) et feu d'artifice.

### Service à la personne

La prochaine réunion du CCAS se tiendra le 16 mai 2023.

L'association a reçu une première demande de bourse au permis et 3 voire 4 demandes pour le BAFA.

Le dispositif argent de poche va être renouvelé, notamment pour des besoins à la bibliothèque, en administratif et pour les 24 juin (fête de l'été) et 13 juillet 2023. Les inscriptions sont ouvertes et 2 demandes ont déjà été reçues.

Une après-midi guinguette sera organisée par le CCAS en partenariat avec Monalisa et le CLIC le 4 juillet 2023 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Lasson.

La journée Famille/Aînés aura lieu au mois de septembre 2023 à la Cité de la Mer à Cherbourg.

### École

Les travaux de couverture de la cantine sont en cours. Si l'avancée des travaux a lieu tel que le planning le prévoit, les travaux de couverture de l'école auront lieu à fin juin.

Le nombre d'enfants accueillis par l'UNCMT progresse : entre 27 et 35 enfants.

### Ressources humaines

L'arrivée de Mickaël DEROEUX est prévue le 9 mai 2023.

La prochaine Commission RH est prévue le 27 avril 2023.

### Travaux

- La route du Chemin de la Garenne de Bray à la rue Lucien Fremont et de la station de pompage à Vauculay sera refaite en produit LHR (liant hydraulique routier). Les travaux seront réalisés en avance sur ce qui été prévu et en plus de ceux prévus Chemin des Bissonnets. L'entreprise Colas a été retenue.
- Le mur du Chemin de Gruchy est finalisé.
- Edifides : la première réunion de démarrage des travaux avec les entreprises a eu lieu le 3 avril. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin du mois de mai-début du mois de juin 2023. La prochaine réunion aura lieu le 10 mai à 9h00.
- Eau du Bassin Caennais et Chemin de la Croix Vautier : coulage des bordures les 26 et 27 avril 2023. Le bitume sera refait par la suite.
- Chemin de Franqueville : le bitume sera refait en même temps que le Chemin de la Croix Vautier. Le Chemin de Colombelles (entre la rue de la Grande aux Dîmes et la Sente au Coin) sera également refait. La partie de ce même Chemin du côté de l'école sera refaite l'année prochaine.
- Rue de Bayeux : les travaux sont programmés pour janvier 2024.
- L'effacement des réseaux au hameau de Bray lié aux fils nus Enedis est en cours.
- Demande faite au Conseil Départemental pour la RD 170 à la sortie de Rots vers Rosel
- Résidence senior : rencontre de M. FEMEL (groupe Réalités) programmée le mardi 25 avril à 09h30.

### **Tour de table :**

#### M. Thibault GAUTIER

Il indique que la première estimation de situation des comptes financiers à fin mars 2023 est rassurante, mais qu'il est nécessaire d'avoir un à deux mois de recul supplémentaire afin de confirmer ces résultats.

Les mois à venir vont permettre de savoir si, en termes de trésorerie, la Commune aura besoin, ou non, d'un crédit relais à court terme, dans le cas où les recettes attendues ne seraient pas encaissées avant l'été.

#### M. Thomas PAULMIER

Il demande qu'un point soit fait sur les ventes votées les 6 derniers mois (presbytère, Croix Vautier, Place Ernest Gelin, Rue Saint-Germain...).

Monsieur le Maire indique qu'une réponse sera donnée lors d'un prochain conseil municipal.

M. Thomas PAULMIER demande si davantage d'informations peuvent être transmises quant aux commerces qui seront implantés sur la Place Ernest Geslin.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLÉ répond qu'il s'agira de commerces de services et commerces de bouche (sans mise en concurrence des commerces de bouche déjà en place).

#### Mme Aurore BRUAND

Elle partage le fait d'avoir été profondément choquée que Mme Laëtitia BLIN ait été présentée comme adjointe au Maire dans le bulletin communal avant que le vote n'ait eu lieu.

Monsieur le Maire et Mme Laëtitia BLIN répondent qu'il s'agit d'une erreur de retranscription et que l'article aurait dû être conjugué au conditionnel, comme initialement rédigé par Monsieur le Maire.

#### Mme Laëtitia BLIN

Elle signale les deux problématiques suivantes :

- entre le rond-point de Cora (où se trouve la boulangerie Marie Blachère) et le rond-point de la N13 : le marquage au sol est effacé,
- à la sortie du rond-point de Cora et en direction de Cherbourg, Bayeux, Bretteville-l'Orgueilleuse, Rots : le panneau n'est plus lisible, seule une ville reste lisible (Cherbourg).

Monsieur le Maire demande à Mme Laëtitia BLIN de prendre des photos de ce constat afin de faire suivre à qui de droit.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU

Elle signale qu'il y aura des travaux route de Caen et route de Bayeux au mois de mai et juin 2023 pour l'enlèvement des câbles de transport d'Orange. Il y aura une interdiction de stationner et de circuler pour les poids-lourds.

Elle signale de nouveau des odeurs d'égouts dans les canalisations des habitations riveraines depuis la mise en route de la nouvelle pompe de relevage située route de Saint-Manvieu.

Elle regrette que les locataires du logement du centre d'animations de Lasson n'aient pas retourné signée la prolongation de la convention d'occupation malgré l'autorisation du conseil municipal.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.**